



DOSSIER

56 tués sur les routes sur les 12 derniers mois en Vendée : STOP à l'hécatombe !

Mercredi 10 octobre 2018

Contacts Presse :

Préfecture de la Vendée - bureau de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Mobile : 06 74 75 23 16 - Fax : 02 51 36 71 26

mail : pref-communication@vendee.gouv.fr

Site internet : www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) - [f](https://www.facebook.com/PrefetVendee) Préfet de la Vendée

de PRESSE



DOSSIER DE PRESSE

Le 10 octobre 2018

56 tués sur les routes sur les 12 derniers mois en Vendée : STOP à l'hécatombe !

La sécurité routière constitue, en Vendée, comme au niveau national, une priorité pour les services de l'État et l'ensemble des acteurs locaux.

Cette mobilisation est d'autant plus importante **qu'on se tue 2 fois plus en Vendée sur la route qu'ailleurs en France. D'août 2017 à septembre 2018, soit sur 12 mois glissants, 56 personnes ont perdu la vie soit une nouvelle victime chaque semaine sur les routes.**

Ce bilan dramatique porte à 37, le nombre de tués sur les routes en Vendée contre 22 pour la même période en 2017 (+68%). Alors qu'elle compte 2 fois moins d'habitants, la Vendée enregistre à ce jour le même nombre de tués que la Loire-Atlantique. **En 2017, 37 personnes avaient perdu la vie sur la route, ce chiffre est déjà atteint alors que nous sommes seulement au début du mois d'octobre.**

A l'origine de ces drames humains, un problème de comportement : la vitesse, le non-respect des règles de priorité,... **mais aussi et surtout la conduite sous l'emprise de l'alcool.**

Pour répondre à cette situation, le préfet de la Vendée lance, dès aujourd'hui, un plan d'actions et une grande opération de communication sur l'ensemble du département.

3 mesures phares contre les violences routières

1- Renforcer la lutte contre l'alcoolisation excessive :

- Afin de mettre un terme aux conséquences dévastatrices de l'alcoolisation excessive des particuliers et de responsabiliser tous ceux qui vendent de l'alcool, **une charte sera élaborée avec les établissements de nuit, les débits de boisson et les commerces vendant de l'alcool.** Les modalités de la charte seront discutées lors de **deux réunions organisées dès le mois prochain**, l'une avec les propriétaires d'établissements de nuit et bars, l'autre avec les commerces vendant de l'alcool (épiceries de nuit et grandes surfaces),





- En l'absence d'un engagement fort de la part de ces acteurs, **un nouvel arrêté préfectoral actuellement en cours de préparation sera signé**. Il prévoit :
 - la restriction des heures d'ouvertures des débits de boissons et des établissements de nuit de manière importante,
 - la fin des dérogations et des autorisations exceptionnelles accordées par les maires (fêtes familiales, fêtes locales, etc.),
 - la restriction des heures de vente d'alcool par les commerces (épiceries de nuit, grandes et moyennes surface).
- Mise en œuvre de la **procédure de pose des EAD** (Éthylotest anti-démarrage) lors d'une procédure alternative à la suspension du permis de conduire. **La Vendée a été retenue parmi les départements pilotes**.

Cette mesure consiste en la pose d'éthylotest embarqué empêchant le démarrage du véhicule en cas de taux d'alcoolémie supérieur à 0,5gr/l. Cette mesure de restriction du droit de conduire sera appliquée sur décision du préfet en cas d'alcoolémie délictuelle (supérieure à 0,8gr/l) ou de refus de se soumettre aux vérifications.

2- Frapper les esprits :

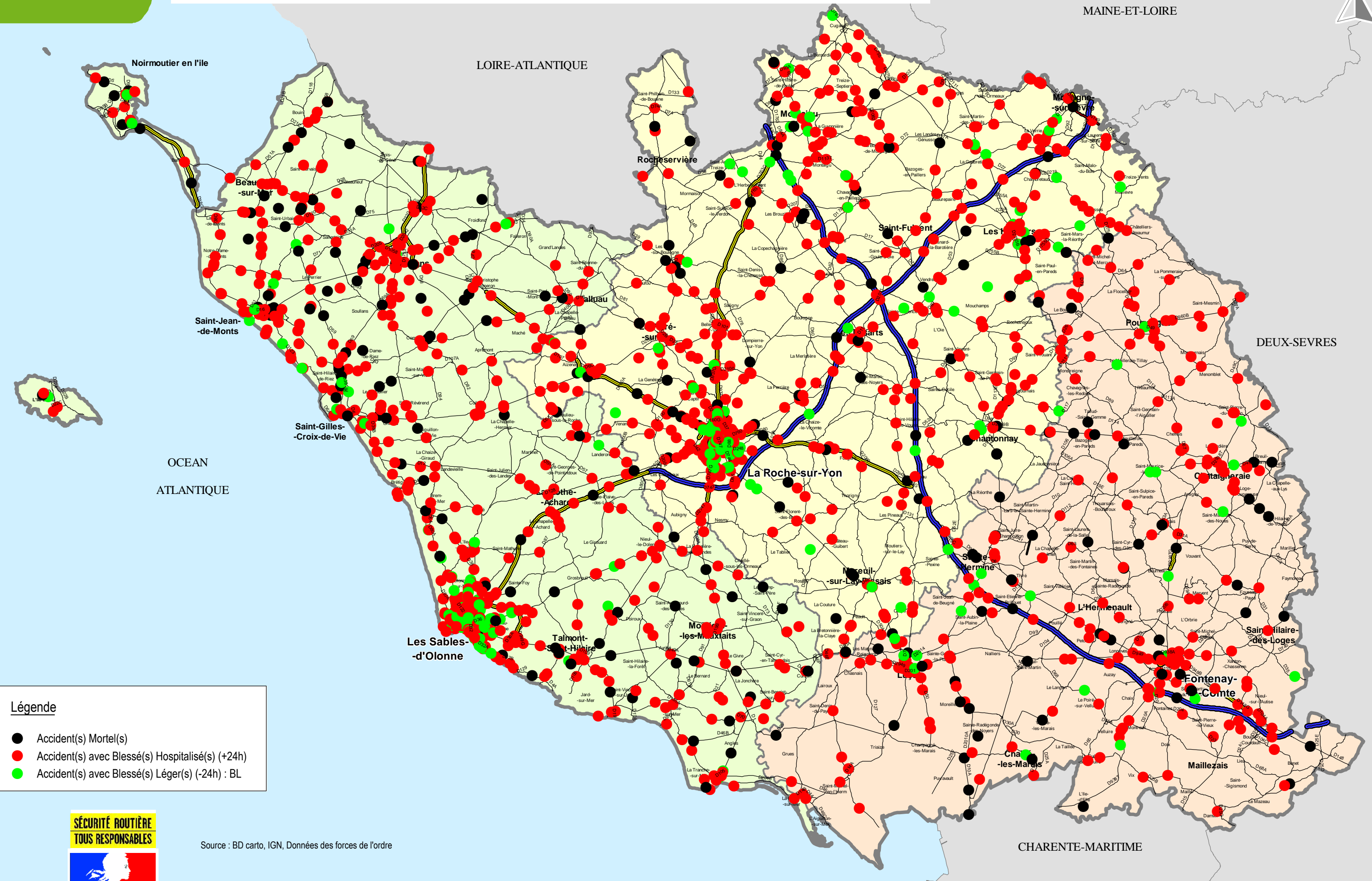
- Mise en place de l'**opération « carcasses de véhicules accidentés »** sur l'ensemble des ronds-points du département dès cette semaine. A ce jour, 8 ronds-points sont concernés portant le slogan **« on se tue 2 fois plus en Vendée sur la route qu'ailleurs en France »**. Les carcasses seront déplacées toutes les semaines pour intensifier la sensibilisation sur l'ensemble du département ;
- Lancement de l'**opération « Tu t'es vu quand tu conduis ? »** à compter du 5 novembre 2018 : les comportements à risque des usagers de la route seront observés sur le département de la Vendée. Les vidéos seront diffusées tous les lundis sur les réseaux sociaux afin de renforcer la prise de conscience face aux violences routières.

3- Appeler à la mobilisation générale :

- Afin que chacun prenne conscience de sa responsabilité individuelle et collective, des **Assises thématiques de la sécurité routière** seront organisées avec les employeurs privés et publics (les 7 et 8 novembre) et avec les acteurs scolaires (le 13 novembre) ;
- Lancement d'un **grand concours « La sécurité routière et toi »** dans les établissements scolaires : valorisation des productions des vainqueurs des concours précédents et lancement du concours 2018/2019.



ACCIDENTS EN VENDEE POUR L'ANNEE 2012 A 2017



Légende

- Accident(s) Mortel(s)
- Accident(s) avec Blessé(s) Hospitalisé(s) (+24h)
- Accident(s) avec Blessé(s) Léger(s) (-24h) : BL



Source : BD carto, IGN, Données des forces de l'ordre